



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 07 99 36 85

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Email : cgt2@gard.fr

Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Compte rendu CGT du CT du 14 mai 2020

I- Désignation du Secrétaire -Adjoint du Comité :

II. Conditions de fonctionnement pour avis et vote / points pour information

Déclaration préalable CGT :

La CGT tient à faire une déclaration en préambule de ce CT particulier issu de cette crise.

Tout d'abord nous nous félicitons que dans notre collectivité aucun personnel n'ait été touché gravement par ce virus, et déplorons le décès de proches d'un certain nombre d'entre nous.

Le corona aura eu le mérite de mettre en exergue les conséquences néfastes des politiques menées depuis ces dernières décennies. En effet les délocalisations industrielles, les privatisations et la perte de souveraineté de la production des biens et services essentiels, l'appauvrissement de notre système de santé (manque de lits, de matériels, de personnels soignants...), la réduction des moyens des services publics sont autant d'éléments qui amplifient les conséquences de la catastrophe sanitaire.

Le gouvernement a été dans l'incapacité de prévenir la contagion, de tester et d'isoler les seuls porteurs du virus, et de soigner les malades. Sans inversement de l'orientation politique nous n'y arriverons pas il faut arrêter le cycle dette – austérité et déréglementation. Face à cette crise la CGT réaffirme haut et fort la nécessité de mettre fin à la gouvernance de nos services publics fondée sur la logique du profit. Le bien-être et les intérêts communs de la société doivent passer avant tout. En temps de crise, il devient clair que la propriété publique des services publics est la seule alternative raisonnable.

Malgré ce, le gouvernement continue de prévoir la fermeture des services hospitaliers piétinant ainsi une fois de plus les revendications des personnels soignants et de la population qui sont dans la rue depuis plus d'un an.

Profitant de la crise le gouvernement s'est arrogé le droit de déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la fonction publique fragilisant ainsi les droits des salariés et des fonctionnaires au détriment de leur sécurité et de leur santé.

Dans notre collectivité nous tenons à saluer le travail accompli durant cette crise même si les instances paritaires ne se sont pas tenues, le dialogue social était présent constamment. Le Président a répondu favorablement à la demande de la CGT de ne pas retirer des congés aux agents contrairement aux directives gouvernementales. Au lieu des primes, nous aurions préféré que le gouvernement remercie l'engagement des fonctionnaires et des salariés avec une augmentation du point d'indice significative et un smic à 1800 €. Nous aurions aimé entendre des annonces concrètes de dé-précarisation, d'embauche de fonctionnaires.

Dans ce contexte particulier d'un gouvernement qui navigue à vue, la collectivité a su faire face, protéger ses agents et assurer les missions de service public essentielles.

En cette période, nous nous félicitons d'un dialogue social retrouvé et nous sommes convaincus qu'il perdurera au-delà de cette crise exceptionnelle.

Dans les annonces évoquées par la DGS mardi, vous semblez prendre l'option d'un avenir proche catastrophique, mais rien ne prouve que ce scénario se déroule ainsi. Vous faites le choix de la prudence, nous ne pouvons le concevoir, les recettes reviendront elles sont juste reportées. Cette position extrêmement sévère nous semble très prudente. La crise ne fera pas apparaître un développement de l'immobilier, l'avenir nous le dira.

Notre Président propose aux agents du département de faire don de 5 jours de congés, quelle fausse bonne idée. Les congés M. Bouad le dit dans son courrier sont fait pour se reposer, pour les loisirs, pour se retrouver en famille, quoi qu'en dise l'opinion publique les fonctionnaires et nous particulièrement n'avons pas trop de congés. Nous avons pu mesurer l'attachement de nos collègues à tous leurs congés.

NON Monsieur le Président ce n'est pas aux agents de pallier aux manquements de l'Etat en faisant dons de leurs congés. La justice sociale et sanitaire doit être financée avant toute chose par la justice fiscale.

2020-CT2-I-1) Bilan de la gestion de crise et du Plan de Continuité d'Activité (PCA) lors de la crise du COVID 19

En complément du bilan affiché par l'administration, La CGT a mis en avant la réactivité de la collectivité à gérer la crise ce qui a permis d'assurer la continuité du service public pour les usagers gardois. La politique de prévention a été prise en compte dès le début de l'apparition du virus sur notre territoire en isolant les personnels qui revenaient de zones contaminées.

Nous avons souligné les points qui n'apparaissent pas dans ce bilan et qui devront être pris en compte pour l'avenir :

- Les agents ont fait remonter sur de nombreux services la distorsion entre les notes posées par la Direction Générale et les DGA et leur application sur le terrain. Nous avons demandé que les consignes soient claires et uniformes pour l'ensemble des services.
- Les agents ont su faire preuve d'autonomie et de souplesse souvent avec leurs moyens personnels.

2020-CT2-AV-1) Présentation du Plan de Reprise des Activités et des services

L'administration reconnaît que le plan présenté n'est pas complet qu'il reste évolutif et qu'il fera l'objet de réactualisation.

Nous continuons à penser qu'il n'est ni justifié ni opportun d'ouvrir les cantines dès la reprise des collèges. En effet, si nous pouvons entendre la nécessité de distribuer des repas aux collégiens, nous sommes inquiets sur les conditions sanitaires pour les agents du département, les cuisines étant en milieu humide.

La CGT a dit qu'il était dommageable que les Chefs cuisiniers ne soient pas associés aux réflexions.

Mme Nury a insisté sur le fait que ce sont les chefs d'établissements qui sont seuls responsables et décisionnaires.

La CGT ne partage pas cette lecture juridique et pense qu'en cas de recours suite à une ou des contaminations, le CD30 aura nécessairement sa part de responsabilité.

Nous avons pointé une certaine contradiction entre les orientations de reprise d'activité et la réalité vécue sur le terrain, notamment à la DGADS (moyens matériels, surcharge de travail parfois, organisation assez chaotique sur la réouverture des CMS y compris les missions prioritaires).

VOTE :

Administration Pour (9 voix)

CFDT abstention (6 voix)

CGT abstention (7 voix)

2020-CT2-AV-2) Fermeture administrative du 22 mai 2020

Pour nous, le maintien de quelques CMS ouverts sur la base du volontariat des agents pour donner l'illusion que l'accueil du public reste ouvert est une décision qui s'apparente plus à un affichage pour la population qu'à une réelle nécessité. Ceci d'autant plus que toutes les écoles seront fermées. Nous savons par ailleurs que le volontariat parfois tourne à la contrainte. Nous avons aussi pointé le besoin pour les agents de se retrouver en famille élargie suite à la période de confinement et que ce premier long week-end était pour cela une belle occasion.

Cette décision est fondée sur la crainte du mécontentement des usagers de voir l'accueil du public fermé moins de deux semaines avant sa réouverture. Or, les organisations syndicales ont relevé que la continuité du service public a bien été assurée pendant le confinement et notamment à la DGADS. Beaucoup de TS ont fait remonter la possibilité de rouvrir les permanences dans certains CCAS, pour exemple.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT contre (6 voix)

CGT contre (7 voix)

2020-CT2-AV-3) Instauration d'une prime exceptionnelle liée au confinement dans le cadre du COVID 19

Pour la CGT, même si le Président reconnaît l'engagement des agents par l'octroi de cette prime exceptionnelle, celle-ci ne répond en rien à une réelle reconnaissance de l'investissement au quotidien par une réelle augmentation du point d'indice et du SMIC.

D'autre part, les agents ont subi cette situation et se sont retrouvés dans des situations administratives différentes qui amènent un traitement disparate. Nous appelons les agents à être vigilants sur la position administrative qui leur sera attribuée et à utiliser le recours qu'il leur sera mis à disposition.

La CGT est revenue sur les revendications portées par le personnel assistant familial concernant la reconnaissance des jours fériés et la sujétion taux 4 de la déscolarisation des enfants. Le Président et la DGS nous disent que nos revendications étaient entendues et qu'ils continuaient à y travailler.

Le dossier présentait l'attribution de prime pour deux stagiaires de l'INET. Nous avons demandé si d'autres stagiaires avaient été sollicités dans cette période. L'administration nous a assuré que non.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT abstention (7 voix)

2020-CT2-AV-4) Extension de l'indemnité de télétravail pour les personnes qui ont travaillé à domicile avec leur téléphone pendant le confinement

La CGT rappelle que l'indemnité télétravail avait fait l'objet de plusieurs discussions lors de sa mise en œuvre dans la collectivité. Nous nous félicitons que les choses évoluent.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT pour (6 voix)

2020-CT2-AV-5) Dons de jours de congés liés à la crise du COVID 19

Il n'appartient pas à la collectivité de faire appel à la générosité des agents et d'organiser celle-ci. Si les agents ont des velléités de le faire libre à eux. Surtout quand il s'agit de palier à des manque de moyens et de matériel dans des administrations d'état. Nous restons très dubitatifs et refusons que le manque de moyens inhérent à la casse du service public soit payé de façon détournée par la population.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la possibilité ouverte d'abonder l'amicale du personnel.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT contre (7 voix)

2020-CT2-AV-6) Déplafonnement du Compte Epargne Temps (CET) suite à la crise du COVID

La publication d'un décret régissant l'application de cette possibilité de déplafonnement des CET à hauteur de 10 jours supplémentaires du fait de la COVID 19 est attendue prochainement.

Face aux arguments présentés par les organisations syndicales l'administration a accepté que cette mesure applicable en premier lieu aux seuls congés 2020 le soit aussi à ceux de 2019 dont on sait de fait qu'ils seront difficiles à prendre avant le 31 août 2020..

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT abstention (7 voix)

2020-CT2-AV-7) Prise de congés pendant le plan de reprise d'activité et pour la suite

Nous avons rappelé que le 50 % n'était pas la règle générale dans la collectivité dès lors que l'activité du service ne le justifie pas.

La CGT a insisté sur l'incohérence du raisonnement en ratio notamment pour les petites équipes où il ne correspond à aucune réalité opérationnelle.

Cette incohérence était d'autant plus grande pour cette proposition de l'administration consistant à appliquer un taux de présence minimal de 60% pendant la période de validité du PRA soit du 11 mai au 31 juillet.

De ce fait, la DGS a modifiée la proposition et inscrit « une présence de 60 % des agents du PRA sur la période du 11 mai au 31 juillet sauf si l'activité ne le justifie pas ».

La CGT a souhaité aborder la question des CDD dont nous avons aucune garantie que les contrats s'arrêtant au 30 juin 2020 soient prolongés, ce qui pénaliserait encore plus les équipes concernées.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT abstention (6 voix)

CGT abstention (7 voix)

2020-CT2-AV-8) Déplafonnement des heures supplémentaires pour la DAUT et le Laboratoire départemental d'analyses

La CGT a demandé un vote séparé entre DAUT et laboratoire. Le Président a refusé.

Pour le DAUT cela fait des années que cette Direction souffre de sous-effectifs et de retards chroniques. Les heures supplémentaires ne peuvent pas être la seule réponse à la difficulté. Il faut plus de moyens.

Pour le laboratoire départemental cela pourrait être justifié dans la perspective de la prise en charge éventuelle des tests COVID.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT contre (7 voix)

2020-CT2-AV-9) Maintien de la réserve départementale jusqu'à la fin de l'année 2020

Contrairement à ce qu'aurait pu laisser penser le document présenté en instance, la réserve ne porte pas uniquement sur les collèges et le foyer de l'enfance mais bien sur l'ensemble des activités du CD 30 et de ses partenaires extérieurs telles qu'elles ont été identifiées depuis le début de la crise sanitaire (ex ci-dessus, la DAUT y a fait appel...).

Si on peut entendre que certains sont des satellites du département (missions obligatoires du département) et sont en difficultés pour tenir leurs missions. Pour autant nos services vont reprendre leurs activités et le personnel devra regagner son affectation d'origine. Aussi, nous avons bien insisté sur le fait que cette réserve n'a pas vocation à perdurer au-delà de l'état d'urgence sanitaire.

Si cela n'était pas le cas, cette réserve d'agents du département s'apparenterait à de la mutualisation.

VOTE :

Administration Pour (10 voix)

CFDT abstention (6 voix)

CGT contre (7 voix)

2020-CT2-AV-10) Maintien de la Hotline

La CGT reconnaît le bien fondé en période de crise de la hotline et entend la nécessité qu'elle soit maintenue jusqu'à l'ouverture de l'ensemble des centres médico-sociaux et services uniquement.

VOTE :

Administration pour (10 voix)

CFDT pour (5 voix)

CGT pour (6 voix)

2020-CT2-AV-11) Décalage de la période d'évaluation des agents à l'automne

Il n'y aura aucun impact sur les titularisations et avancements prévues.

VOTE :

Administration pour (10 voix)

CFDT pour (6 voix)

CGT pour (5 voix)

Les élus CT CGT